

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 42
Votes exprimés : 41
POUR : 41
CONTRE : 0
Abstentions : 1
Date de la convocation :
16 septembre 2025
Date d'affichage :
16 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Jacqueline DE DEMO –

Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Clément POINTEAU – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Guy GUENIFFEY-

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, rappelle qu'une procédure de recrutement d'un D.G.S. avait été lancée au cours du mois de Mai.

Au vu des échéances électorales de mars 2026, le recrutement sur ce poste a été reporté.

Afin de pallier le départ de la D.G.S. en octobre 2025 et dans l'attente d'un recrutement d'un D.G.S. après les élections municipales, il est nécessaire de renforcer l'équipe administrative temporairement notamment pour la gestion des affaires financières.

Sur proposition du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 41 voix POUR et 1 abstention (Marie-Laure GRIMARD),

DECIDE de la création, à compter du 2 octobre 2025, d'un emploi non permanent de responsable des affaires financières, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures.

DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée, en application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique, pour une période de 8 mois, allant du 2 octobre 2025 au 1er juin 2026 inclus.

DIT que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle en matière de direction des affaires financières. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 470 du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

1e 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 25/09/2025